

EIGHTY-SIXTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Friday, 19 September 1947, at 3 p.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

13. Continuation of the general debate

The PRESIDENT: I shall ask the Executive Assistant to the Secretary-General to read the list of speakers.

Mr. CORDIER (Executive Assistant to the Secretary-General): The list of speakers for this afternoon includes the Union of South Africa, Sweden, Greece and Brazil. The additional list for tomorrow includes Czechoslovakia, Lebanon, France, the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Egypt, New Zealand, the Dominican Republic, Ethiopia, Siam, Syria, Belgium, the United Kingdom, Colombia, the Netherlands, Yugoslavia, Liberia, Ecuador, Turkey, Saudi Arabia and Cuba.

The PRESIDENT: In accordance with the decision taken yesterday by the Assembly, no other speakers will be added to the list. I now call upon the representative of the Union of South Africa.

Mr. LAWRENCE (Union of South Africa): During the recent war, many of the nations represented in this Assembly sacrificed their blood and treasure for a common cause. There was a spirit of co-operation and a desire to meet one another's difficulties with understanding and sympathy, even if it meant making greater sacrifices.

For some time the outlook was grim for those who were opposing the forces of nazism and fascism. Many nations were inadequately mobilized for total war; others had optimistically hoped that they would not be drawn into the vortex of bloodshed and economic impoverishment. For more than a year the British Commonwealth stood alone, and then, for a time, alone with gallant Greece, against the onslaught of mighty and ruthless foes. At a dreadful price to themselves, they purchased the time needed by other nations to mobilize and take up their share of the burdens of war.

Ultimately, when the end of this great human conflict was in sight, plans were drawn up by which brotherhood and tolerance among the nations and world peace might become attainable objectives.

Let us look back this afternoon and see what has been achieved during this transition period from a wartime to a peacetime economy.

QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le vendredi 19 septembre 1947, à 15 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

13. Suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Chef de cabinet du Secrétaire général veut-il bien donner lecture de la liste des orateurs inscrits?

M. CORDIER (Chef de cabinet du Secrétaire général) (*traduit de l'anglais*): Sur la liste des orateurs inscrits pour cet après-midi figurent les représentants des pays suivants: Union Sud-Africaine, Suède, Grèce et Brésil. La liste supplémentaire pour la séance de demain comprend les représentants des pays suivants: Tchécoslovaquie, Liban, France, République socialiste soviétique d'Ukraine, Egypte, Nouvelle-Zélande, République Dominicaine, Ethiopie, Siam, Syrie, Belgique, Royaume-Uni, Colombie, Pays-Bas, Yougoslavie, Libéria, Equateur, Turquie, Arabie saoudite et Cuba.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Conformément à la décision prise hier par l'Assemblée, il ne sera plus inscrit d'autres noms sur la liste. Je donne la parole au représentant de l'Union Sud-Africaine.

M. LAWRENCE (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*): Au cours de la dernière guerre, de nombreux pays représentés à cette Assemblée ont sacrifié leur sang et leurs biens pour une cause commune. Il régnait alors un esprit de coopération, chacun se montrait désireux de considérer avec compréhension et sympathie les difficultés des autres, même s'il devait, ce faisant, s'exposer à de plus lourds sacrifices.

Pendant un certain temps, les perspectives ont été sombres pour ceux qui luttèrent contre les forces du nazisme et du fascisme. De nombreux pays étaient insuffisamment mobilisés en vue de la guerre totale; d'autres avaient espéré, dans leur optimisme, qu'ils ne seraient pas entraînés dans le tourbillon des événements, que le carnage et l'appauvrissement économique leur seraient épargnés. Seul pendant plus d'un an, puis, pendant un certain temps, avec l'aide du vaillant peuple grec, le Commonwealth des nations britanniques a résisté aux assauts de puissants et sauvages ennemis. Au prix de terribles sacrifices, ces pays ont donné aux autres nations le temps de mobiliser leurs forces et de prendre leur part des fardeaux de la guerre.

A la fin, quand on voyait déjà approcher le terme de ce grand conflit, on a dressé des plans qui permettaient d'espérer qu'allaient être réalisées la fraternité et la tolérance internationales, ainsi que la paix mondiale.

Jetons, cet après-midi, un regard en arrière et voyons ce qui a été accompli au cours de cette période de passage de l'économie de guerre à l'économie de paix.

In the first place, a great humanitarian undertaking, UNRRA, was established. Many countries represented in this Assembly contributed from their shrunken means as much as, and more than, they could afford. Many countries represented in this Assembly received the benefits which their fellow nations, not without sacrifice, placed at the disposal of UNRRA. That organization well deserves the tribute paid to it this week by the Minister of Foreign Affairs of Poland.

Secondly, we have on record the establishment of organizations to regulate relationships in the monetary field, to provide loans for reconstruction, to regulate the supply of food and agricultural produce, to regulate air traffic and similar matters of international concern.

Thirdly, at San Francisco, in an atmosphere of practical idealism, the United Nations was created. One of its architects was that great world statesman, Field Marshal Smuts, in whose Cabinet in South Africa I have the honour to serve. But the Charter was not a perfect instrument and inevitably contained provisions based on compromise. The small nations and the larger Powers, whose responsibilities in regard to the maintenance and the restoration of peace do not fall far short of those of the great Powers, performed an act of faith when they agreed to the veto provisions of the Charter. South Africa, together with the other nations, believed that it would serve the interests of peace and world stability if the continued co-operation of the great Powers could be maintained in the years of peace to come, and, if the power of the veto could serve that end, those nations were prepared, not without misgivings, to accept those Charter provisions in good faith.

They naturally expected the veto to be used wisely and sparingly by the great Powers as trustees for all, and in the interests of justice and peace. They never contemplated that that power would be used arbitrarily and selfishly to further purely national or group interests. It is not therefore surprising to have heard the Secretary of State of the United States of America declare, in the Assembly this week, that a liberalization of the voting procedure in the Security Council is required.

May I say, when referring to the United States of America, that this is the first occasion I have had the privilege of coming to this great country, and I find myself overwhelmed by its hospitality and friendliness.

In other ways acceptance of the Charter demanded from all nations, but more particularly from all those nations which were not protected by the power of veto, the sacrifice of some share of their national sovereignty. Again these nations performed an act of faith. As the objective of the United Nations is to substitute the rule of law for jungle rule, they could legitimately expect that the

Tout d'abord, on a créé un organisme de caractère hautement humanitaire, l'UNRRA. Autant qu'ils le pouvaient, et même plus qu'ils ne le pouvaient, de nombreux pays représentés à cette Assemblée, lui — ont, avec des ressources réduites, apporté leur concours. De nombreux pays représentés à cette Assemblée, ont reçu des secours que d'autres, non sans sacrifices, ont mis fraternellement à la disposition de l'UNRRA. Cette organisation mérite bien l'hommage que le Ministre des Affaires étrangères de Pologne lui a rendu cette semaine.

En second lieu, nous pouvons enregistrer la création d'organisations chargées d'harmoniser les relations dans le domaine monétaire, de fournir des emprunts pour la reconstruction, de contrôler les approvisionnements en produits alimentaires et agricoles, de réglementer la navigation aérienne et de s'occuper d'autres problèmes similaires qui présentent un intérêt international.

Enfin, à San-Francisco, dans un climat d'idéalisme réaliste, on a créé l'Organisation des Nations Unies. L'un de ses artisans est ce grand homme d'état international, le maréchal Smuts, au cabinet duquel, en Afrique du Sud, j'ai l'honneur d'appartenir. Mais la Charte n'était pas un instrument parfait; inévitablement, elle contenait des dispositions qui avaient fait l'objet de compromis. Les petits pays et les Puissances moyennes, qui assument vis-à-vis du maintien et du rétablissement de la paix, des obligations à peine moins grandes que celles des grandes Puissances, ont accompli un acte de foi lorsqu'elles ont accepté les dispositions de la Charte relatives au droit de veto. L'Union Sud-Africaine, comme les autres pays, estimait que ce serait servir la paix et la stabilité mondiale que de réussir à maintenir dans les années de paix à venir la collaboration entre les grandes Puissances; et, si le droit de veto pouvait y contribuer, ces pays étaient disposés, non sans inquiétude, à accepter de bonne foi les dites dispositions de la Charte.

Ils s'attendaient naturellement à ce que les grandes Puissances, exerçassent le droit de veto avec sagesse et grande modération, dans l'intérêt de tous ainsi que dans celui de la justice et de la paix. Ils n'avaient jamais envisagé que les grandes Puissances pourraient exercer ce droit de manière arbitraire et égoïste pour servir des intérêts purement nationaux ou partisans. Il n'est donc pas surprenant que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique ait déclaré cette semaine devant l'Assemblée qu'il était nécessaire d'assouplir la procédure de vote au Conseil de sécurité.

Permettez-moi de dire, à propos des Etats-Unis d'Amérique, que c'est la première fois que j'ai l'occasion de venir dans ce grand pays et que l'hospitalité et la cordialité dont il fait preuve m'impressionnent vivement.

Par ailleurs, du fait qu'elles acceptaient la Charte, toutes les nations, et plus particulièrement celles qui n'étaient pas protégées par l'octroi du droit de veto, sacrifiaient une partie de leur souveraineté nationale. Là encore, ces nations ont accompli un acte de foi. Puisque l'objectif de l'Organisation des Nations Unies est de substituer le règne de la loi à la loi de la jungle, ces nations

United Nations Organization itself would apply the rule of law when the relations of Member nations under the Charter had to be determined, and that a request at any time for a legal determination of a nation's rights and duties under the Charter should not be denied; in other words, that the right to approach the International Court would be considered as a fundamental human right.

We lived in high hopes when we formed the Organization under the Charter, and we started with enthusiasm on a road to co-operation, mutual understanding and acceptance of the rule of law. But we must record the fact that, somewhere along the way, we have strayed from the path. We see all around us today a disillusioned world. The people are losing faith in the United Nations. Not always is a spirit of tolerance and understanding shown and a just regard of the rights of others. Propaganda and the pursuit of ideologies are all too often the keynotes of our debates. The good feeling and comradeship engendered by service in the war and the tonic effect of common perils are being frittered away. The help which has been freely given to save the famished and the sick and to reconstruct devastated lands and destroyed industries has, in many instances, appeared to be forgotten. Instead of good will and good feeling in the United Nations Organization, and despite the oft-spoken smooth word, there are signs of antagonism, of division.

It was the hope of all of us that the United Nations would become a meeting ground where nations would come together and learn to know each other in a mutual effort to promote international understanding.

Can we honestly say that this hope is being fulfilled?

The growth of international understanding and co-operation has been handicapped by a tendency to use the Assembly as a forum for the furtherance of national or group policies and ideologies. Too often, instead of placing the main emphasis on smoothing the way towards amicable negotiation of difficulties, the debates have taken a turn where recrimination and counter-recrimination between differing parties have so exacerbated feelings as to make compromise and agreement almost impossible.

There is a *malaise* in the Organization which is spreading to our peoples. Surely in such an atmosphere little progress can be made in the settlement of grave international problems, or in the creation of that new spirit among the nations which alone can lead to the building of a better world.

In the course of this general debate there has been some plain speaking on occasions, and even wild discourses such as that of yesterday afternoon.

pouvaient à juste titre espérer que l'Organisation elle-même assurerait le règne de la loi au moment où il fallait déterminer, à la lumière de la Charte, les relations existant entre Etats Membres, et ne repousserait à aucun moment une requête tendant à faire préciser quels sont, du point de vue juridique et aux termes de la Charte, les droits et les devoirs d'une nation; en d'autres termes, elles pouvaient à juste titre espérer que le droit de s'adresser à la Cour internationale serait considéré comme l'un des droits fondamentaux de l'homme.

Nous nourrissions de grands espoirs lorsque, en vertu de la Charte, nous avons créé l'Organisation, et c'est avec enthousiasme que nous nous sommes engagés dans la voie de la coopération, de la compréhension mutuelle et de l'acceptation du règne de la loi. Mais nous devons reconnaître que, à un certain moment du parcours, nous avons quitté cette voie. Tout autour de nous, nous voyons aujourd'hui un monde qui a perdu ses illusions. Les peuples perdent leur confiance en l'Organisation des Nations Unies. On ne fait pas toujours preuve d'un esprit de tolérance et de compréhension, d'un juste souci des droits d'autrui. Trop souvent le désir de faire de la propagande et de poursuivre des fins idéologiques domine nos débats. L'esprit de camaraderie et de bonne entente, que la conduite de la guerre et l'effet tonique des périls courus en commun avaient engendré, se perd. Dans de nombreux cas, on semble avoir oublié l'aide librement fournie pour sauver les affamés et les malades, reconstruire les pays dévastés et rebâtir les industries détruites. Au lieu de voir régner au sein de l'Organisation des Nations Unies un esprit de bonne volonté et d'entente, on constate, en dépit des bonnes paroles souvent prononcées, des signes d'antagonisme, de division.

Nous avons tous l'espoir que l'Organisation des Nations Unies deviendrait un centre de rassemblement, où les pays, en se rencontrant, apprendraient à se connaître et s'efforceraient de réaliser en commun l'entente internationale.

Pouvons-nous, en toute honnêteté, déclarer que cet espoir a été réalisé?

La tendance qui s'est manifestée d'utiliser l'Assemblée comme une tribune pour la défense de politiques et d'idéologies partisans ou nationales a nuï au développement de l'entente et de la coopération internationales. Trop souvent, au lieu de chercher avant tout à assurer la possibilité d'un règlement à l'amiable des difficultés, on a laissé les débats dégénérer en une suite d'attaques et de récriminations réciproques qui enveniment les sentiments des parties adverses au point de rendre à peu près impossibles les compromis et l'accord.

Il règne dans l'Organisation un malaise qui se propage chez tous les peuples que nous représentons. On ne peut guère, dans un tel climat, progresser dans la voie du règlement des graves problèmes internationaux ou dans la création, entre les nations, de cet état d'esprit nouveau qui, seul peut permettre l'édification d'un monde meilleur.

Au cours de la présente discussion générale, on a, à certains moments, entendu des paroles très franches, et même des discours violents, comme

Such declarations have been "full of sound and fury", though not necessarily "signifying nothing". Even South Africa has not escaped the forensic lash of the Deputy Foreign Minister of the Soviet Union.

I regret Mr. Vishinsky's hasty and premature denunciation of South Africa, for we in the southern end of the African continent have no feelings of animosity towards the Soviet Union whose vast war effort played so vital a part in the defeat of nazism. We do not subscribe to her ideology, but we do remember her magnificent recoil from the onslaught against Stalingrad, and we have looked to her, in conjunction and co-operation with the other great Powers, to play a positive part in shaping and colouring the peace. At the same time we have turned a blind eye to some of those somewhat unorthodox post-war territorial acquisitions of the Soviet Union which did not, so far as I am aware, fall within the category of non-self-governing territories.

I would therefore suggest with respect that the Soviet Union might similarly refrain from butting in on our domestic affairs in South Africa. In any event, during the course of this debate, both the representative of the Soviet Union and the representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic, in their attacks on South Africa for having, as they assert, ignored the resolution of the General Assembly regarding the treatment of Indians in South Africa, have proved that they have not even attempted to read or understand South Africa's statements concerning that resolution.¹

This, of course, is nothing unusual. Last year in the General Committee the representative of the Byelorussian Soviet Socialist Republic as well as the representatives of the Soviet Union and the Ukrainian Soviet Socialist Republic, publicly and openly condemned South Africa even before one word on the merits of the case had been said by the South African delegation. It would appear, therefore, that so far as justice is concerned, with them the heavens may fall.

It is no use whatsoever merely to pay lip service to the cause of peace. It is necessary to make positive and concerted efforts to ensure that that cause is safeguarded. Let us, therefore, recapture the spirit of goodwill and understanding in which the United Nations was founded in San Francisco. Let us also be realistic. Idealism is good if tempered by a realistic appreciation of facts and the difficulties which face every nation in the world today.

National rivalries and suspicions, and religious and racial feelings are facts which must be faced—

¹ See *Resolutions adopted by the General Assembly during the second part of its first session, resolution 44 (I)*,

celui d'hier après-midi. Ces déclarations "bruyantes et furieuses" n'étaient pas nécessairement "sans signification". L'Union Sud-Africaine, elle-même, n'a pas échappé aux attaques cinglantes du Ministre adjoint des Affaires étrangères de l'Union soviétique.

Je déplore les accusations sommaires et prématurées portées par M. Vishinsky contre l'Union Sud-Africaine, car nous autres, qui vivons à l'extrémité méridionale du continent africain, nous ne nourrissons pas d'animosité envers l'Union soviétique, dont le grand effort de guerre a joué un rôle si essentiel dans la défaite du nazisme. Nous ne souscrivons pas à ses concepts idéologiques, mais nous nous rappelons à coup sûr avec quel magnifique élan elle est partie à l'attaque après les assauts nazis contre Stalingrad, et nous avons compté sur elle pour jouer, de concert et en collaboration avec les autres grandes Puissances, un rôle positif dans l'élaboration et l'établissement de la paix. D'autre part, nous avons fermé les yeux sur certaines des acquisitions, quelque peu hétérodoxes, par l'Union soviétique après la guerre, de territoires qui, pour autant que je le sache, ne rentrent pas dans la catégorie des territoires non autonomes.

Je propose donc à l'Union soviétique, sans vouloir pour cela l'offenser, de s'abstenir également d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Union Sud-Africaine. En tout cas, tant le représentant de l'Union soviétique que le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, en reprochant à l'Union Sud-Africaine, au cours de cette discussion, de n'avoir, comme ils le prétendent, pas tenu compte de résolution de l'Assemblée générale relative au traitement des Hindous dans l'Union Sud-Africaine, ont montré qu'ils n'avaient même pas essayé de lire ou de comprendre les déclarations de l'Union Sud-Africaine au sujet de cette résolution¹.

Cela n'a, d'ailleurs, rien d'inattendu. L'année dernière, au sein du Bureau de l'Assemblée générale, le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie et les représentants de l'Union soviétique et de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont publiquement et ouvertement condamné l'Union Sud-Africaine, avant même que la délégation de cette dernière ait pu prononcer un mot sur le fond de l'affaire. Il semble donc que pour ce qui est de la justice, le ciel peut crouler sans qu'ils s'en soucient.

Il ne sert absolument à rien de se borner à défendre la cause de la paix du bout des lèvres. Il importe de faire en commun des efforts positifs pour s'assurer que cette cause est bien défendue. Essayons donc de retrouver cet esprit de bonne volonté et de compréhension mutuelle qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, à San-Francisco. Faisons également preuve de réalisme. L'idéalisme n'est utile que s'il est modéré par une vue réaliste des problèmes et des difficultés que chaque nation a aujourd'hui à affronter.

Les rivalités et les méfiances entre nations, les sentiments religieux et raciaux sont des faits dont

¹ Voir les *Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la seconde partie de sa première session, résolution 44(I)*, page 69.

and which must be faced in the right spirit. The removal of the former requires an atmosphere of patience and understanding, not one of hostility and intolerance in which the bitterness of attack may serve only to exacerbate feelings; and where the scoring of points off each other and the snatching of victories by the mere counting of votes may cause bitterness here and greater ill feeling among our peoples.

What, then, is the function of the Organization if it is unable to settle disputes out of hand? Surely it has to strive always to harmonize existing differences; to create unity out of diversity; to emphasize the extent of our agreement rather than the extent of disagreement; to refrain from hasty action or ill-informed expressions of opinion which magnify a situation of difficulty and tension; and, above all, to be chary of pronouncing judgment until problems have been objectively and impartially studied by the experts or pronounced upon by the Court. Only thus will the Assembly build for itself the reputation—which it should deserve to hold—of being an impartial conciliator and arbitrator whose findings and recommendations carry the full weight and authority of organized international opinion.

We shall have many grave problems to consider at this session. We shall need wisdom and patience to find their solutions. It is for this reason, particularly, that I regret that the distinguished leader of the Indian delegation, Mrs. Pandit, should have referred in her speech today to the Indian-South African dispute, and apart from uttering warnings to this General Assembly, have commented at this stage on documents which are due for consideration by the appropriate Committee.

I do not propose to follow her example. She herself, in connexion with India's neighbour State, within the past twenty-four hours, in a statement to the Press, pointed out that recrimination is not the way to peace. I would rather content myself this afternoon with offering South Africa's congratulations to the new India and to the new Pakistan on the achievement of their full status of freedom and sovereignty. I wish them well in the constitutional course which they are now taking. I give to them every good wish in the resolving of those problems which are peculiar to their country and which we hope they will settle to their satisfaction. These new constitutional developments are a fresh and inspiring example of the genius of British statesmanship, whose generosity has left a permanent mark on my own country. In South Africa, which was given its freedom by the United Kingdom, multi-racial groups are working out their destinies in peace and harmony as part of an unfettered, autonomous nation, conscious of its great role in the African continent.

nous devons tenir compte — et tenir compte dans l'état d'esprit voulu. Pour faire disparaître ces rivalités et ces méfiances, il faut créer un climat de patiente compréhension et non un climat d'intolérante hostilité, ou l'âpreté des attaques ne peut servir qu'à envenimer les sentiments; le souci de marquer des points et de se disputer la victoire par le simple décompte des voix peut créer, ici, de l'amertume, et, chez les peuples que nous représentons, des ressentiments plus graves encore.

A quoi sert donc l'Organisation si elle n'est pas capable de régler les différends qui n'ont pu l'être par les parties? A coup sûr, il faut qu'elle s'efforce en tous temps d'aplanir les divergences existantes, de réaliser l'unité là où règne la diversité, de faire ressortir les points d'accord plutôt que les points de désaccord, de ne pas prendre de mesures hâtives ou formuler d'opinions sur des renseignements inexacts, qui ont pour effet d'augmenter encore les difficultés et la tension. Par dessus tout, elle doit éviter de se prononcer avant que les problèmes n'aient été, en toute objectivité et impartialité, soit étudiés par les experts, soit jugés par la Cour. C'est de cette façon seulement que l'Assemblée se fera la réputation — qu'elle devrait mériter — d'être un conciliateur et un arbitre impartial, dont les conclusions et les recommandations ont tout le poids et l'autorité qui s'attachent à l'expression d'une opinion internationale organisée.

Au cours de la présente session, nous aurons à examiner de nombreux et graves problèmes. Il nous faudra de la sagesse et de la patience pour les résoudre. C'est particulièrement pour cette raison que je regrette d'avoir entendu aujourd'hui le chef de la délégation de l'Inde, Mme Pandit, mentionner dans son discours le différend qui oppose l'Inde à l'Union Sud-Africaine, et présenter à ce stade des débats, outre les avertissements qu'elle a donnés à l'Assemblée générale, ses observations sur des documents qui doivent être examinés par la commission compétente.

Je n'ai pas l'intention de l'imiter. Elle-même, à propos de l'Etat voisin de son pays, a déclaré à la presse, il n'y a pas vingt-quatre heures, que les récriminations ne conduisent pas à la paix. Je me contenterai plutôt, cet après-midi, de féliciter, au nom de mon Gouvernement, l'Inde et le Pakistan d'avoir acquis une liberté et une souveraineté pleines et entières. Je souhaite à ces Etats de réussir dans la voie constitutionnelle où ils s'engagent présentement. Je les assure de tous nos meilleurs vœux dans leur effort commun pour résoudre les problèmes particuliers qui se posent à leurs pays, problèmes dont nous espérons qu'ils viendront à bout à leur entière satisfaction. Ces nouveaux progrès d'ordre constitutionnel fournissent un nouvel exemple édifiant du génie politique britannique, qui a, par sa largeur de vues naturelle, marqué mon pays d'une empreinte ineffaçable. Dans l'Union Sud-Africaine, qui a reçu sa liberté du Royaume-Uni, des groupes composés de races diverses forgent leurs destinées dans la paix et l'harmonie, en tant qu'éléments constituants d'une nation autonome et libérée de toutes chaînes, consciente du rôle important qu'elle doit jouer sur le continent africain.

South Africa has placed its faith in the United Nations, and it will continue to do so. The South African delegation, for its part, will endeavour to approach all problems in that spirit. Situated as our country is, at a point of contact between diverse races, cultures and civilizations, it has to face problems which, in one form or another, affect all mankind; it can therefore appreciate the difficulties which confront the United Nations.

Young though we in South Africa may be, we are rapidly gaining knowledge through the hard way of experience. We do not claim to have reached utopian standards, but we march on amidst the encircling gloom of post-war crises, anxious to make our contribution towards bringing the world back to sanity and to peace.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Sweden.

Mr. UNDEN (Sweden): Sweden entered the United Nations after the end of the general debate in the second part of last year's session. This is therefore the first time that the Swedish delegation has the honour of addressing the Assembly during a general debate. In doing so, my thoughts go back to the many Assemblies of the old League of Nations, which I and other members of my delegation have attended.

There are many lessons to be drawn from the twenty years of Geneva experience. One—perhaps the most important—is the necessity of maintaining that unity of spirit, that unity of action which alone can guarantee the peace of the world. No country can have a more tangible, a more direct interest than Sweden in the harmonious and fruitful co-operation between the great Powers for the maintenance of peace. No change in the Charter, no ingenious redrafting of paragraphs—the practical application of which, as experience has shown, has often been unsatisfactory—can replace the essential condition for peace, which is co-operation and harmonious co-operation, between the great Powers.

When I look back again to the old League of Nations, it seems clear to me that the new Organization has certain definite advantages over its predecessor. The United Nations has from the beginning attained a higher degree of universality than the old League. It should not be forgotten, however, that there are still a considerable number of States which have not yet obtained admission to the United Nations. The Secretary-General has reported to the Assembly that the Organization is seized of twelve applications for membership. The Security Council has given its recommendation in favour of two of the applicants, and I find in the agenda that the question of the admission of these two States will soon come up for decision by the Assembly. With regard to the ten

L'Union Sud-Africaine a placé sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies, et elle continuera à le faire. La délégation de l'Union Sud-Africaine, pour sa part, essayera d'étudier tous les problèmes dans cet état d'esprit. Point de rencontre de diverses races, cultures et civilisations, notre pays doit faire face à des problèmes qui, sous une forme ou une autre, affectent l'humanité entière; il peut donc se rendre compte des difficultés qui se présentent devant l'Organisation des Nations Unies.

Si jeune que soit l'Union Sud-Africaine, elle s'instruit rapidement aux dures leçons de l'expérience. Nous ne prétendons pas avoir atteint des réalisations qui ne relèveraient que de l'utopie, mais nous allons de l'avant au milieu des crises profondes qui assombrissent le monde d'après-guerre, désireux de contribuer à rendre à l'univers l'équilibre et la paix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Suède.

M. UNDEN (Suède) (*traduit de l'anglais*): La Suède est entrée à l'Organisation des Nations Unies après la clôture de la discussion générale qui a eu lieu pendant la deuxième partie de la session de l'année dernière. C'est donc la première fois que la délégation suédoise a l'honneur de s'adresser à l'Assemblée au cours d'un débat général. En le faisant, ma pensée se reporte aux nombreuses Assemblées de l'ancienne Société des Nations auxquelles d'autres membres de ma délégation et moi-même avons assisté.

Nombreuses sont les leçons qui peuvent être tirées des vingt années d'expérience de Genève. L'une d'elles — la plus importante peut-être — concerne la nécessité de maintenir l'unité de pensée et l'unité d'action qui seules peuvent assurer la paix du monde. Aucun pays ne peut plus que la Suède être réellement et directement intéressé à la coopération harmonieuse et féconde des grandes Puissances en vue d'assurer le maintien de la paix. Il n'existe pas de modification de la Charte, de remaniement ingénieux de dispositions — et l'expérience a souvent montré que leur application pratique était peu satisfaisante — qui puissent remplacer cette condition essentielle de paix qu'est la coopération, la coopération harmonieuse entre les grandes Puissances.

Si je reviens encore à l'ancienne Société des Nations, il me semble évident que la nouvelle Organisation offre par rapport à elle certains avantages précis. L'Organisation des Nations Unies a, dès le début, revêtu un caractère d'universalité plus grand que celui de la Société des Nations. Il ne faudrait cependant pas oublier qu'il existe encore à l'heure actuelle un nombre important d'Etats qui n'ont pas encore été admis au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a annoncé à l'Assemblée que l'Organisation a reçu douze demandes d'admission. Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de deux de ces Etats et, me rapportant à l'ordre du jour, je constate que l'Assemblée sera bientôt appelée à se prononcer sur l'admission de ces deux Etats.

other applicants, the Security Council has so far not been able to decide on a recommendation to the Assembly.

The principle of universality is to my mind one of the basic principles of the Charter, and I think it is of great importance that the Security Council and the Assembly should endeavour fully to implement this principle. Since the end of the Security Council's deliberations in this matter, a new situation has been created inasmuch as the peace treaties with Bulgaria, Finland, Hungary, Italy and Roumania have been ratified and have entered into force. I have no doubt that this change of the legal situation will be fully appreciated by the Security Council. But when reconsidering the applications of the so-called ex-enemy States, it should certainly not be forgotten that there are other States, which have already been waiting for more than one year to be admitted to our Organization. The United Nations is meant to be a truly universal organization, a body fully representative of the whole world, and I think that we would act in the best and the most generous spirit of the Charter if we could agree to open the doors to all the States which are now waiting for admission. Let us be generous. Generosity is essential in all human life and not least in international life.

I should like to ask my fellow representatives to give their careful consideration to the question of the admission of new Members. If it should prove helpful, the Swedish delegation is prepared to submit a proposal for a resolution asking the Security Council to deliberate anew on the admission of new Members during the present session of the Assembly.

There is another point to which I should like to call attention. The daily work of the United Nations centres around the Secretary-General and his assistants in the Secretariat. I have been told that the late President Roosevelt—to whose memory as a founder of the United Nations I should like to pay a respectful and heartfelt tribute—I have been told that the late President would have preferred the title of "Moderator" to the more bureaucratic title of Secretary-General, in order to stress the exceptional importance of this high office and to point out the moderating and conciliating influence which the United Nation's highest official has to exercise *ex officio* and on his own initiative. I think we all agree that the United Nations Organization has been fortunate in its selection of the highest officials of the Secretariat. I for one have great confidence in the impartiality and high-mindedness of the Secretariat. It seems to me, however, that we could perhaps make more use of its services.

There is a tendency in the councils and the various committees to devote a great deal of time to procedural and formal questions. Would it not

En ce qui concerne les dix autres Etats, le Conseil de sécurité n'a pas, jusqu'à présent, été en mesure de prendre une décision sur la recommandation à adresser à l'Assemblée.

Le principe de l'universalité est à mon avis l'un des principes fondamentaux de la Charte; je pense qu'il est extrêmement important que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'efforcent de l'appliquer intégralement. Depuis que le Conseil de sécurité a terminé la discussion de cette question, une situation nouvelle a été créée par la ratification et la mise en vigueur des traités de paix avec la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie. Je suis persuadé que le Conseil de sécurité tiendra pleinement compte du changement qui vient ainsi de se produire dans la situation juridique. Toutefois, lorsque les demandes d'admission présentées par les Etats dits ex-enemis seront examinées à nouveau, il conviendrait de ne pas oublier que d'autres Etats attendent déjà depuis plus d'un an leur admission dans notre Organisation. L'Organisation des Nations Unies doit être une organisation réellement universelle et une institution entièrement représentative de l'ensemble du monde. Il me semble donc que nous agirions conformément à l'esprit de la Charte le meilleur et le plus généreux, en acceptant d'un commun accord d'ouvrir les portes de l'Organisation des Nations Unies à tous les Etats qui à l'heure actuelle attendent d'être admis. Montrons-nous généreux. La générosité est indispensable dans toute vie humaine; elle ne l'est pas moins dans la vie internationale.

Je voudrais demander à mes collègues d'étudier avec la plus grande attention la question de l'admission des nouveaux Membres. Si cela peut être utile, la délégation suédoise est disposée à soumettre un projet de résolution invitant le Conseil de sécurité à réexaminer, au cours de la présente session de l'Assemblée, la question de l'admission de nouveaux Membres.

Il y a un autre point sur lequel j'aimerais attirer votre attention. Les travaux journaliers de l'Organisation des Nations Unies incombent au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat. Il m'a été rapporté que le regretté Président Roosevelt, à la mémoire duquel je désire rendre ici un hommage sincère et respectueux, pour la part qu'il a prise à la création de l'Organisation des Nations Unies, aurait préféré le titre de "Modérateur" au titre plus administratif de Secrétaire général, afin de mettre en valeur l'importance exceptionnelle de ce haut poste et de souligner l'influence modératrice et conciliatrice que le premier fonctionnaire des Nations Unies doit exercer tant de par ses fonctions que de sa propre initiative. Je pense que nous sommes tous d'accord pour nous féliciter du choix heureux auquel l'Organisation des Nations Unies a procédé en désignant les principaux fonctionnaires du Secrétariat. Pour ma part, j'ai la plus grande confiance dans l'impartialité et dans l'élévation d'esprit du Secrétariat. Il me semble, cependant, que nous pourrions peut-être faire davantage appel à ses services.

Il existe dans les conseils et dans les diverses commissions une certaine tendance à consacrer un temps considérable aux questions de forme et de

be better to accept the Secretariat's expert advice in order to spare time and arguments? There is also a tendency, especially in the economic and social sphere, to undertake an ever-increasing number of investigations—often of a highly technical character—investigations which are carried out by special sub-committees or commissions. Would it not be more practical and more economical to ask the Secretariat to undertake this kind of work?

There is an inclination, not least in the Security Council, to devote much time and many arguments to questions relating to the setting up of fact-finding committees, the appointment of investigating officers, and so forth. But the Charter clearly presupposes that the Secretary-General, on his own initiative or at the request of the Assembly or of one of the committees, can undertake investigations of this kind, relying on the expert and impartial assistance always available in the Secretariat.

We should not forget that one of the greatest assets of the United Nations is the permanence and the impartiality of the Secretariat. It seems to me that it would be a healthy sign of confidence if the Assembly should decide to recommend to the various councils and committees that they make greater use of the services of the Secretariat.

I shall limit my observations to the two points mentioned: full implementation of the principle of universality and more effective use of the services of the Secretariat. The agenda of the Assembly is rich, perhaps over-rich, in problems of grave importance. The Swedish delegation will take its position and try to make its contribution in the course of the work of the various committees.

May I conclude by recalling a remark made by Mr. Marshall in his address last Sunday to the American Association for the United Nations. After having emphasized that the problems of peace require moral courage and stern determination, Mr. Marshall added that they also demand patience and deliberation if we are to find a common agreement upon which a lasting peace can be founded. I express the hope that the wisdom of this remark will be born in mind by the various delegations when this Assembly deals with the important problems on its agenda.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Greece.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): At this very moment, while we are assembled here, Albania, Bulgaria and Yugoslavia are sending arms and munitions across the Greek frontier with the object of destroying the political independence and territorial integrity of a Member State of the United Nations. While my country is being attacked in this way and its very existence

procédure. Ne serait-il pas préférable d'accepter les avis éclairés du Secrétariat, afin de gagner du temps et d'éviter des discussions? Il existe également, surtout dans le domaine social et économique, une tendance à entreprendre un nombre toujours croissant d'enquêtes, qui présentent souvent un caractère très technique et qui sont confiées à des sous-comités ou à des commissions spécialement nommés à cet effet. Ne serait-il pas plus pratique et plus économique de charger le Secrétariat d'entreprendre les travaux de ce genre?

Il y a un penchant, et ce n'est pas au Conseil de sécurité qu'il est le moins fort, à consacrer beaucoup de temps et de nombreuses discussions à des questions se rapportant à l'institution de commissions d'enquêtes, à la désignation d'enquêteurs, etc. La Charte, laisse cependant clairement entendre que le Secrétaire général, de sa propre initiative ou à la demande de l'Assemblée ou de l'une des commissions, peut entreprendre des enquêtes de ce genre, en faisant appel aux concours compétents et impartiaux dont le Secrétariat dispose en permanence.

Nous ne devrions pas oublier que l'un des plus grands avantages de l'Organisation des Nations Unies est représenté par le caractère permanent et impartial du Secrétariat. Il me semble que l'Assemblée accomplirait un geste encourageant en décidant de recommander aux divers conseils et commissions d'avoir davantage recours aux services du Secrétariat.

Je limiterai mon intervention aux deux points que j'ai mentionnés, à savoir, l'application intégrale du principe d'universalité et l'utilisation plus efficace des services du Secrétariat. L'ordre du jour de l'Assemblée comporte un grand nombre, un trop grand nombre peut-être, de problèmes d'une haute importance. La délégation suédoise prendra position sur ces multiples questions et s'efforcera d'apporter sa contribution aux travaux des diverses commissions.

Permettez-moi de conclure en rappelant une remarque faite par M. Marshall dimanche dernier devant l'Association américaine pour l'Organisation des Nations Unies. Après avoir souligné que la solution des problèmes de la paix demande du courage moral et une résolution inébranlable, M. Marshall a ajouté qu'il est également nécessaire d'agir avec prudence et réflexion pour que puisse être réalisé un accord capable de servir de base à l'instauration d'une paix durable. J'exprime l'espoir que les délégations se souviendront de la sagesse de cette remarque lorsque l'Assemblée examinera les problèmes importants inscrits à son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Grèce.

M. DENDRAMIS (Grèce): En ce moment même, pendant que nous sommes assemblés ici, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie font passer à la frontière grecque des armes et des munitions afin de détruire l'indépendance politique et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre des Nations Unies. Tandis que mon pays est ainsi attaqué et que son existence même est menacée, vous me

is being threatened, you must allow me to postpone, until some later opportunity, the statement of my Government's views on the important problems which are on the agenda.

My country, as you know, is a small country; small in population and poor in material resources, but great in courage and rich in spiritual values. Its role in international politics may be limited, but the part which it has played in resisting aggression, and in promoting peace and in advancing human progress has always been great. It was in Greece that the torch of liberty was kindled for the first time. Today Greece has become the symbol of the determination of free men not to allow the flame of liberty to be extinguished.

In the debates which will take place in several of the Assembly's committees, we shall have to consider the problems arising from the Security Council's inability to cope with the threat to the peace which exists in southeastern Europe. That is why I think the best service I can render the Assembly today is to summarize the facts of the Balkan question.

While Greece was occupied by the troops of the Axis Powers and their Bulgarian and Albanian satellites, the Greek people organized resistance movements. By underhand methods, which are only too well known to us today, communist leaders infiltrated into these movements and gradually gained control of them. After the Axis troops left, this fact became obvious when these leaders tried to overthrow the Greek Government by violence.

Since then, and to this very day, our three northern neighbours have actively supported this campaign. To this end they have supplied, and are still continuing to supply shelter, military training and instructions, as well as arms and munitions.

In March 1946 elections were held in Greece under the supervision of foreign observers who had been invited to ensure that each citizen could freely express his will.

Foreign observers were invited, and the elections were held in accordance with an agreement concluded with the communist leaders; the Soviet Union nevertheless refused to send its own team of observers, and the Greek communists boycotted the elections. After the elections the guerrillas, whom they controlled and whom they had reorganized and re-armed with the help of Albania, Bulgaria and Yugoslavia, resumed their attacks on Greece.

On 3 December 1946, the Greek Government requested the Security Council to put an end to these hostile actions by Albania, Bulgaria and Yugoslavia. Without delay the Security Council appointed a Commission to establish all the facts and to submit recommendations. The Commission presented its report after a thorough inquiry conducted on the spot. Eight out of the eleven members found that "Yugoslavia and, to a lesser extent, Albania and Bulgaria, have supported the guer-

permettez de remettre à d'autres occasions, qui s'offriront plus tard, l'exposé des vues de mon Gouvernement sur les problèmes importants qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Mon pays, comme vous le savez, est un petit pays, petit quant à sa population et pauvre en ressources matérielles, mais grand de cœur et riche en valeurs morales. Son rôle dans la politique internationale peut être restreint, mais la part qu'il a prise dans la résistance à l'agression et dans le développement de la paix et du progrès humain a toujours été grande. Le flambeau de la liberté fut, pour la première fois, allumé en Grèce. Aujourd'hui, la Grèce est devenue le symbole de la détermination des hommes libres à ne pas laisser s'éteindre la flamme de la liberté.

Dans les délibérations qui auront lieu devant plusieurs commissions de l'Assemblée, il devra être tenu compte des problèmes résultant de l'impuissance du Conseil de sécurité à faire face à la menace contre la paix existant dans le sud-est de l'Europe. C'est pourquoi je considère que le meilleur service que je puisse rendre aujourd'hui à l'Assemblée est de résumer les faits relatifs au problème balkanique.

Pendant l'occupation de la Grèce par les troupes des puissances de l'Axe et de leurs satellites bulgare et albanais, le peuple grec organisa des mouvements de résistance. Par des moyens frauduleux, qui ne nous sont maintenant que trop familiers, les chefs communistes se sont infiltrés dans ces mouvements et s'en sont peu à peu emparés. Ce fait est devenu évident lorsque, après le départ des troupes de l'Axe, ces chefs ont essayé de renverser par la violence le Gouvernement hellénique.

Depuis lors et jusqu'à ce jour, nos trois voisins du nord ont soutenu activement cette campagne. Ils ont fourni et continuent de fournir aujourd'hui, à cet effet, refuge, instruction militaire et directives, ainsi qu'armes et munitions.

En mars 1946, des élections eurent lieu en Grèce sous la surveillance d'observateurs étrangers qui avaient été invités pour assurer que chaque citoyen pût exprimer librement sa volonté.

Des observateurs étrangers avaient été invités et les élections avaient lieu conformément à un accord conclu avec les chefs communistes; malgré cela, l'Union soviétique a refusé d'envoyer son équipe d'observateurs et les communistes grecs ont boycotté les élections. Après les élections, les guérillas qu'ils contrôlaient et qu'ils avaient réorganisées et réarmées avec l'aide de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie, ont renouvelé leurs attaques contre la Grèce.

Le 3 décembre 1946, le Gouvernement hellénique a demandé au Conseil de sécurité de mettre fin à cette activité hostile de la part de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie. Le Conseil de sécurité a institué sans retard une commission, aux fins d'établir tous les faits et de soumettre des recommandations. Après une enquête approfondie menée sur place, la Commission a présenté son rapport. Huit membres sur onze ont conclu — que "la Yougoslavie et, dans une moindre mesure,

rilla warfare in Greece";¹ that the Governments of Yugoslavia and Bulgaria had "adopted a policy of support for a separate Macedonian State within the Yugoslav federation";² that at the Bulkes camp in Yugoslavia "refugees from Greece were subjected to political indoctrination and propaganda looking towards the overthrow of the Greek Government";³ that "actual training in partisan warfare was given to selected personnel";⁴ and that the refugees so indoctrinated and trained "returned to Greece and participated in the operations of the guerilla bands".⁴

By a large majority—nine out of eleven members—the Commission of Investigation recommended that the Security Council appoint a semi-permanent commission to observe the situation and to offer its good offices to establish satisfactory relations between Greece and her northern neighbours. Pending the establishment of this semi-permanent commission, a subsidiary group, whose task was to keep the Security Council informed of the situation, was retained in the Balkans. This subsidiary group's report confirms that the hostile activity carried on by Albania, Bulgaria and Yugoslavia has continued with the same intensity even while the Security Council was discussing the Commission's report and was listening to the Albanian, Bulgarian and Yugoslav representatives and their friends protesting that those countries were innocent of any breach of the Charter.

The Security Council has tried, three times, to adopt resolutions implementing the recommendations of the Commission of Investigation. Each of these resolutions has been vetoed by the Soviet Union.

The day before this Assembly opened, nine members of the Security Council voted in favour of a resolution requesting the Assembly to make recommendations to end the dispute, and, pending this, to maintain the subsidiary group so that it could continue to supply the United Nations with impartial reports of the persistent violations of the Greek frontier. But this proposal was vetoed, and the subsidiary group had to be sacrificed in order to allow the Assembly to take action to end the threat to the peace.

You should be fully informed of the importance and significance of these incontrovertible facts. If the Commission of Investigation's recommendations had not been vetoed, the Governments of Albania, Bulgaria and Yugoslavia would perhaps have changed their policy; at least, they would not have been encouraged to continue their acts of aggression. If the retention of the subsidiary group had not been vetoed, you would at least have the advantage of receiving frequent and impartial

L'Albanie et la Bulgarie, ont soutenu la guérilla de Grèce"; que les Gouvernements de la Yougoslavie et de la Bulgarie "ont adopté pour politique de favoriser la création d'un Etat macédonien distinct au sein de la fédération yougoslave"; que, au camp de Bulkes, en Yougoslavie, "les réfugiés de Grèce ont été l'objet . . . d'une instruction et d'une propagande politique les incitant à renverser le Gouvernement grec"; que "un effectif choisi parmi les réfugiés . . . a bel et bien reçu une instruction militaire de franc-tireur"; que des réfugiés ainsi instruits et militairement entraînés sont, par la suite, "retournés en Grèce et ont participé aux opérations de guérilla".

En grande majorité, la Commission d'enquête — neuf membres sur onze — a recommandé que le Conseil de sécurité désignât une commission semi-permanente chargée de surveiller la situation et d'offrir ses bons offices pour l'établissement de bonnes relations entre la Grèce et ses voisins du nord. En attendant l'établissement de cette commission semi-permanente, un Groupe subsidiaire, chargé de tenir le Conseil de sécurité au courant de la situation, fut maintenu dans les Balkans. Le rapport de ce Groupe subsidiaire confirme que l'activité hostile de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie a continué de s'exercer avec la même intensité, même pendant que le Conseil de sécurité discutait le rapport de la Commission et écoutait les protestations des représentants de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie et de leurs amis, d'après lesquels ces pays étaient innocents de toute violation de la Charte.

Le Conseil de sécurité s'est efforcé, par trois fois, d'adopter des résolutions tendant à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête. Chacune de ces résolutions a été rejetée en raison du veto soviétique.

La veille de l'ouverture de cette Assemblée, neuf membres du Conseil de sécurité ont voté une résolution tendant à demander à l'Assemblée de faire des recommandations afin de mettre fin au différend, et de maintenir entre temps le groupe subsidiaire, à l'effet de continuer à fournir à l'Organisation des Nations Unies des rapports impartiaux sur les violations continues de la frontière grecque, mais cette proposition fit l'objet d'un veto et il a été nécessaire de sacrifier le Groupe subsidiaire afin de permettre à l'Assemblée d'agir pour mettre fin à la menace contre la paix.

Vous devez être pleinement mis au courant de l'importance de ces faits incontestables et de leur portée. Si les recommandations de la Commission d'enquête n'avaient pas été rejetées en raison du veto, les Gouvernements de l'Albanie, de la Bulgarie et de la Yougoslavie auraient peut-être changé leur politique ou, du moins, ils n'auraient pas été encouragés à continuer leurs actes d'agression. Si le maintien du Groupe subsidiaire n'avait pas été rejeté en raison du veto, vous auriez du

¹ See Report by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents to the Security Council, volume I, page 167 (document S/360).

² *Ibid.*, page 171.

³ *Ibid.*, page 169.

⁴ *Ibid.*, page 168.

¹ Voir le Rapport de la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque au Conseil de sécurité, Volume I, page 175 (document S/360).

² *Ibid.*, pages 179-180.

³ *Ibid.*, page 177.

⁴ *Ibid.*, page 176.

reports on the true situation along the Greek frontier.

The aggression against Greece is an international crime. It is an attack against Greece and against the political and moral principles upon which international co-operation is based. Greece stands on the ramparts defending not only its own existence but also the right of all the peoples of the world to live in spiritual and material freedom. All nations, particularly the small nations, are vitally and directly concerned in the struggle. As in October 1940, and again in April 1941, we are defending now the undying traditions and ideals of democracy and freedom which ancient Greece cradled. Greece is being attacked because it remains faithful to those ideals.

We claim no right to criticize the regimes of our northern neighbours. It is none of our concern how their Governments have been chosen. We believe, however, that every government, whatever its form, should respect the right of other peoples to make their own choice freely and without outside pressure.

Dictatorships as well as democracies must submit to the principles of international law and morality. The Members of the United Nations are pledged to co-operate in punishing violations of these principles. No member of the family of nations can remain passive while another member is being attacked, without thereby incurring moral responsibility. A French jurist has summed up this moral rule in these expressive words: "*Qui peut et n'empêche, pêche.*"

The help which has already been given to Greece and the help it is still receiving from Great Britain and the United States of America certainly do not constitute interference in its internal affairs. This help, proffered at the request of the Greek Government, is intended to safeguard the political independence of a Member of the United Nations. May I say, once and for all, that the Greek people is deeply grateful to the British people, to the American people and to the peoples of all the other States Members of the United Nations who have contributed and are still contributing so generously to the reconstruction of Greece and to the maintenance of its independence. Any insinuation which tries to prove that this help is not wanted by the Greek people, or that it is not in its interests, is erroneous or false. The Greek Government represents the free choice of the majority of the Greek people. In Greece the communist leaders of the armed bands are trying to seize power by force at the expense of their country's independence. They do not represent the interests of Greece. They have no more right than those who support them to speak on behalf of Greece or of the Greek people.

Do not be deceived by the insinuations that the dispute in the Security Council and the General Assembly reflects only the rival ambitions of cer-

moins l'avantage d'être saisis de rapports fréquents et impartiaux sur la situation réelle le long de la frontière grecque.

L'agression dont la Grèce est victime est un crime international. Elle constitue une attaque contre la Grèce et contre les principes politiques et moraux sur lesquels est fondée la communauté internationale. La Grèce se trouve aux remparts pour la défense, non seulement de sa propre existence, mais aussi du droit de tous les peuples du monde de vivre libres, spirituellement et matériellement. La lutte concerne, de façon vitale et immédiate, toutes les nations, et en particulier les petites. Nous défendons, comme nous les avons défendus en octobre 1940, et à nouveau en avril 1941, les traditions et les idéaux immortels de la démocratie et de la liberté, dont la Grèce ancienne a été le berceau. C'est parce que la Grèce demeure fidèle à ces idéaux qu'elle est attaquée.

Nous ne prétendons pas critiquer les régimes de nos voisins du nord. Nous n'avons pas à nous mêler de la manière dont leurs Gouvernements ont été choisis. Nous croyons cependant que tout Gouvernement, quelle que soit sa forme, doit respecter le droit des autres peuples de faire, librement et sans contrainte extérieure, leur propre choix.

Les dictatures, ainsi que les démocraties, doivent se soumettre aux principes du droit et de la morale internationaux. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à coopérer afin de réprimer les violations de ces principes. Aucun membre de la famille des nations ne peut demeurer inactif pendant qu'un autre membre est attaqué, sans en encourir la responsabilité morale. Un juriste français a résumé cette règle morale en ces termes expressifs: "*Qui peut et n'empêche, pêche.*"

L'aide déjà fournie à la Grèce et celle qu'elle reçoit de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique ne constituent certes pas une intervention dans ses affaires intérieures. Cette assistance, accordée — la demande du Gouvernement hellénique, a pour but de soutenir l'indépendance politique d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi de dire, une fois pour toutes, que le peuple grec est profondément reconnaissant au peuple anglais et au peuple américain, ainsi qu'aux peuples de tous les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont contribué, et continuent de le faire, aussi généreusement à la reconstruction de la Grèce et au maintien de son indépendance. Toutes les insinuations tendant à démontrer que cette aide n'est pas désirée par le peuple grec, ou qu'elle est contraire à ses intérêts, sont erronées ou fausses. Le Gouvernement hellénique représente le libre choix de la majorité du peuple grec. En Grèce, les chefs communistes des bandes armées cherchent à s'emparer du pouvoir par la force, aux dépens de l'indépendance de leur pays. Ils ne représentent pas les intérêts de la Grèce. Pas plus que ceux qui les soutiennent, ils n'ont le droit de parler au nom de la Grèce ou en celui du peuple hellénique.

Ne vous laissez pas tromper par des insinuations selon lesquelles le différend qui surgit au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale re-

tain great Powers. It is not a matter of knowing upon which of the great Powers Greece shall be dependent. The point is to know whether Greece will be absorbed, against its will, by a communist dictatorship, or whether it will remain a free and independent country. You should not weaken your decisions by an effort to compromise. The problem is not to reconcile the rival ambitions of the great Powers. It is a matter of principle: will the purposes of the Charter be accomplished and its guarantees respected? Any compromise on the principles of the Charter can only lead to its destruction. My country's only defence against the aggression launched against it today, your countries' only defence against the aggression which may be launched against them tomorrow, is the conscience of the free peoples of the world, and its expression by the determination of the peoples whom we represent at this Assembly to abide by the principles of the United Nations.

Never has the world been so eager to reaffirm the ideals of legality, truth and justice. The peoples of the world are watching us, and they are waiting to see whether we will follow the path, which alone can lead us to a renewed respect for all that is just and true. Our responsibilities are tremendous, but so are our possibilities. The men and women present at this Assembly have been appointed by their Governments to see that mankind devotes itself to re-establishing order throughout the world. This Assembly will decide whether the United Nations can be a constructive force for peace and justice.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Brazil.

Mr. MUNIZ (Brazil): The present session of the General Assembly of the United Nations imparts a note of hope and encouragement in the anguished moments in which we live today. The reason for this is that the General Assembly represents the conscience of the world, and its decisions are the embodiment of that conscience in the effort to solve the problems which concern all peoples. Without deep reflection on these problems, we can never arrive at organic solutions capable of harmonizing national interests and of promoting the general welfare. Hence the importance of the General Assembly, which must be considered the central organ of the United Nations, and to which all other agencies are related.

While the other organs deal with fragmentary aspects of the problems, the General Assembly keeps watch and ward in order that all its agencies may function properly. It is the only organ in the system in which all the Member nations participate. It is the great forum to which are brought all questions that interest the international community. For this reason, the Charter does not set limits to its competence; on the contrary, it defines it in the broadest possible terms so that all subjects

flète seulement les ambitions rivales de certaines grandes Puissances. Il ne s'agit pas de savoir de laquelle des grandes Puissances la Grèce dépendra. La question est de savoir si la Grèce sera absorbée, contre sa volonté, par une dictature communiste ou si elle restera un pays libre et indépendant. Vos décisions ne devront pas être affaiblies sous le prétexte d'un compromis. Le problème n'est pas de réconcilier les ambitions rivales des grandes Puissances. C'est une question de principe: les buts de la Charte seront-ils remplis, ses garanties seront-elles respectées? Tout compromis sur les principes de la Charte n'aboutira qu'à la destruction de celle-ci. La seule défense de mon pays contre l'agression dont il est aujourd'hui la victime, la seule défense de vos pays contre l'agression dont ils seront peut-être demain, les victimes, c'est la conscience des peuples libres du monde et l'expression de cette conscience par la détermination de ces peuples, que nous représentons à cette Assemblée, de se conformer aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Jamais le monde n'a éprouvé un tel désir de réaffirmer les idéaux de légalité, de vérité et de justice. Les peuples du monde nous regardent et ils attendent pour voir si nous prendrons le chemin qui seul pourra nous conduire à la restauration du respect pour tout ce qui est juste et vrai. Nos responsabilités sont immenses, mais nos possibilités le sont également. Les hommes et les femmes présents à cette Assemblée ont été désignés par leurs Gouvernements afin d'assurer que l'humanité se consacre à une œuvre de consolidation de l'ordre dans le monde. Cette Assemblée décidera si l'Organisation des Nations Unies peut être une force constructive pour la paix et la justice.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. MUNIZ (Brésil) (*traduit de l'anglais*): La réunion actuelle de l'Assemblée générale apporte un signe d'espoir et d'encouragement dans les heures graves que nous vivons actuellement. L'Assemblée générale représente en effet la conscience du monde, et ses décisions sont les manifestations concrètes de cette conscience dans les efforts déployés pour résoudre les problèmes qui préoccupent tous les peuples. Si nous ne nous penchons pas longuement sur ces problèmes, nous ne trouverons jamais de solutions fondamentales propres à concilier les intérêts nationaux et à faire régner le bien-être général. De là l'importance de l'Assemblée générale qui doit être considérée comme l'organe central de l'Organisation des Nations Unies dont procèdent toutes les autres institutions.

Alors que les autres organes n'ont à examiner que des aspects fragmentaires des problèmes, l'Assemblée générale, elle, doit avoir l'œil à tout et veiller au bon fonctionnement de tous les organes. C'est le seul organe de l'Organisation à l'activité duquel toutes les nations Membres soient associées. C'est la haute instance devant laquelle sont portées toutes les questions qui intéressent la communauté internationale. C'est pourquoi la Charte, loin de fixer des limites à sa compétence, définit

that affect international relations may be included within its jurisdiction.

In order that the United Nations may achieve its purpose, it is essential that world public opinion be formed with a perfect understanding of its objectives and the conditions requisite for their achievement; public opinion must support its action and impose respect for it. Without the support of world public opinion, the United Nations can never become a reality. The General Assembly, with its facilities for broadcasting ideas, is the organ that is pre-eminently equipped to create this world-wide public opinion.

In a world characterized by the extreme interdependence of people drawn into contact by the multiplicity of means of communication, both in the material sphere and in that of ideas, the absence of a forum like this Assembly could only lead to confusion and to conflicts arising from the lack of an instrument of conciliation and of synthesis by free discussion and decisions taken in common. In so far as the General Assembly exercises the salutary function of forming public opinion, many of the problems which now beset us will disappear and give place to areas of agreement between nations, thus intensifying international collaboration.

The second session of the General Assembly meets at a moment that is truly "existential"; a moment of forceful contradictions affecting the destinies of peoples; a time of stress and confusion of values, such as always precedes the dawn of a new period in history. All civilizations have passed through identical epochs before attaining superior forms of consciousness. It might be said that the spirit, in its upward quest, resorts to negation and to opposition as a propellant toward the higher goal.

Discouragement is not admissible, therefore, because it is precisely in periods of doubt and strain, such as the present, that man reveals the immense potentialities of his spirit in overcoming apparently impassable obstacles and attaining a broader conception of freedom.

If, on the one hand, our world is tragically overshadowed by antagonisms and contradictions, its vast horizons, on the other hand, offer wide vistas of progress and improvement. The present generation utilizes extremely advanced technical methods; application of these methods can create a high standard of living throughout all regions of the world and eliminate misery and poverty. This technical progress already permits us to envisage the advent of a new mankind, highly civilized as we are, but forming, as it were, a single body

celle-ci dans les termes les plus larges possibles, de façon à lui faire embrasser tous les sujets qui intéressent les relations internationales.

Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse atteindre ses objectifs, il est essentiel de faire parfaitement comprendre à l'opinion publique mondiale quels sont ces objectifs, ainsi que les conditions indispensables à leur réalisation. Il faut également que cette opinion soit capable de soutenir l'Organisation et d'imposer le respect de ses décisions. Sans l'appui de l'opinion publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies ne pourra jamais devenir une réalité. L'Assemblée générale, qui dispose de toutes les facilités voulues pour répandre les idées, est l'organe qui convient par excellence à la formation de cette opinion publique mondiale.

Dans un monde où apparaît comme un trait dominant l'extrême interdépendance des peuples, rapprochés les uns des autres par la multiplicité des moyens de communication, tant dans le domaine matériel que dans celui de l'esprit, l'absence d'une tribune telle que cette Assemblée laisserait le champ libre à la confusion et aux conflits qui se produiraient faute d'un instrument de conciliation et de synthèse permettant de procéder à des discussions libres et de prendre des décisions en commun. Dans la mesure où l'Assemblée générale remplit la fonction bienfaisante qui consiste à former l'opinion publique, beaucoup des problèmes qui nous assaillent actuellement disparaîtront et feront place à des ententes entre nations, et la collaboration internationale se trouvera ainsi renforcée.

La deuxième session de l'Assemblée générale a lieu à un moment critique, à un moment où de puissants antagonismes, se faisant jour, exercent leur influence sur la destinée des peuples, à un moment de tension où toutes les valeurs sont confondues, moment semblable à ceux qui, dans l'histoire, ont toujours précédé l'aube d'une ère nouvelle. Toutes les civilisations ont traversé des périodes analogues avant d'atteindre aux formes supérieures de la conscience. Il semble que, dans son souci de s'élever, l'esprit se serve de la négation et de la contradiction comme d'un tremplin pour atteindre les plans plus élevés.

Le découragement ne saurait donc être permis, car c'est précisément dans les époques de doute et de tension comme celle que nous traversons en ce moment que l'homme, en surmontant des obstacles apparemment infranchissables, et en arrivant à une conception plus vaste de la liberté, révèle les possibilités immenses que recèle son esprit.

Si, d'une part, les antagonismes et les contradictions projettent leur ombre sinistre sur notre monde, les vastes horizons de celui-ci offrent par ailleurs de larges perspectives de progrès et d'amélioration. La génération actuelle jouit de moyens techniques extrêmement perfectionnés, dont les applications peuvent procurer à toutes les régions du monde un niveau de vie élevé et faire disparaître la souffrance et la pauvreté. Ce progrès de la technique nous permet déjà d'entrevoir l'avènement d'une humanité qui, arrivée au haut de-

endowed with a broader conscience and more receptive to the realization of all the aims of the human race. In order that this aspiration be gradually attained, existing antagonisms have only to be conciliated. If the United Nations succeeds in carrying out this task, the most dangerous turning point of our time will have been passed and we may look to the future with the confidence of the traveller who has reached the top of an arduous mountain path and views at last an unlimited reach of smiling plain.

I need say no more to emphasize the importance of this second session of the General Assembly. Our discussions and the decisions we take must be of a nature to lead us to an ample conciliation of existing antagonisms, or, at least, to the preparation of the ground for such conciliation.

The Brazilian delegation, whose membership represents a true cross-section of the democratic forces of our country, is determined to use all its efforts to bring to the work of this second session of the General Assembly the contribution of the liberal and democratic ideas on which our national life is based. Conciliation is the essential trait of the Brazilian people; it can be explained by the geographic and historic development of the country. The record of our participation in international life is precisely one of conciliating opposing influences and ideas with the purpose of promoting progress in international relations through persuasion. That is why Brazil, throughout its history, has always been one of the most ardent advocates of arbitration and other means for the pacific settlement of disputes.

International collaboration presupposes not only the existence of an adequate instrument to set in motion the numerous forms of collective activity, but also a minimum of agreement between the various nations on fundamental questions, such as the nature of international relations and the relations between the individual and the community. In other words, collaboration is conditional upon a certain degree of spiritual unity among the nations. When that unity is lacking and the divergencies of opinion on fundamental questions are accentuated even to the point of appearing irreconcilable, the work of co-operation becomes precarious if not impossible. Such is, essentially, the present situation. The ideological struggle remains unabated by reconciliation, and a middle term has not yet been found that can promote agreement and common action in all fields of human endeavour. Under these conditions, all the efforts toward co-operation are nullified, no matter how perfect the instrument intended for this purpose.

In our consideration at this General Assembly of the difficulties of the distressful moment in which we are living, those difficulties which relate to divergencies of principle should be differenti-

gré de civilisation qui est le nôtre, ne constituera plus qu'un seul et même corps, animé d'une conscience plus développée et plus propre à atteindre les buts de la race humaine. Pour pouvoir réaliser progressivement cette aspiration, il suffit de concilier les antagonismes de l'heure présente. Si l'Organisation des Nations Unies parvient à mener cette tâche à bien, nous aurons laissé derrière nous le tournant le plus dangereux de notre époque, et nous pourrons regarder l'avenir avec la confiance du voyageur qui, parvenu péniblement au sommet d'une montagne, peut enfin contempler l'étendue infinie de la riante plaine.

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage pour souligner l'importance de cette deuxième session de l'Assemblée générale. Il faut que les discussions qui vont se dérouler ici, ainsi que les décisions qui seront prises, fournissent le moyen de concilier dans une grande mesure les conceptions qui s'affrontent actuellement, ou tout au moins d'en préparer la conciliation.

La délégation brésilienne, dont la composition donne une image fidèle des forces démocratiques de notre pays, est résolue à faire tout son possible pour apporter dans les travaux de cette deuxième session de l'Assemblée générale, l'esprit libéral et démocratique qui est à la base de la vie nationale de son pays. Le sens de la conciliation, qui lui a été donné par son évolution géographique et historique, constitue le trait dominant du peuple brésilien. La participation de celui-ci à la vie internationale est précisément faite d'efforts en vue de concilier des influences et des conceptions opposées, efforts inspirés par le souci d'améliorer les relations internationales au moyen de la persuasion. C'est la raison pour laquelle le Brésil, au cours de son histoire, s'est toujours montré l'un des plus ardents partisans de l'arbitrage et des autres moyens de règlement pacifique des différends.

La collaboration internationale n'implique pas seulement l'existence d'un instrument approprié, permettant aux nombreuses fonctions de la collectivité de s'exercer, mais elle présuppose également un minimum d'accord, entre les différentes nations, sur des questions fondamentales telles que la nature des relations internationales et celle des relations entre l'individu et la communauté. En d'autres termes, la collaboration dépend d'une certaine mesure d'unité spirituelle entre les nations. Quand cette unité fait défaut, et que les divergences d'opinion sur des concepts fondamentaux s'accroissent au point d'apparaître inconciliables, le travail de coopération devient hasardeux, sinon impossible. Telle est essentiellement la situation actuelle. La conciliation n'a pas encore apporté de solution au conflit idéologique, et l'on n'a pas encore trouvé de compromis de nature à conduire à un accord et à une action commune dans tous les domaines où peut s'exercer l'effort humain. Dans ces conditions, toutes les tentatives faites en vue de la coopération sont vouées à l'échec, quelle que soit la perfection de l'instrument de coopération conçu à cette fin.

En examinant, au cours de cette Assemblée générale, les problèmes de l'époque affligeante qui est la nôtre, il conviendrait de distinguer entre ceux qui procèdent de divergences de principes,

ated from those which bear upon the imperfections of the instrument. If we lose sight of this essential distinction we shall run the risk of mistaking effect for cause and become unable to direct our efforts properly to the removal of the real causes which hinder the work of international collaboration and the re-establishment of peace throughout the world.

The United Nations is an instrument wielded by sovereign nations that voluntarily accept certain restrictions to their freedom of action, with a view to advantages accruing from co-operation. As an instrument of voluntary co-operation, the Charter incontestably reveals certain defects which may be corrected either by revision or through the adoption of certain practices which the States may agree upon.

The voting procedure, which requires unanimity of the five permanent members of the Security Council for decisions on matters of substance, constitutes, without any doubt, a serious obstacle to the pacific settlement of disputes and renders impossible any action intended to guarantee security whenever such action is opposed by a great Power or even by a State that has the support of a great Power.

The veto, let it be said in passing, was not contemplated initially as a negative element to permit any of the great Powers to oppose decisions of the Security Council. It was intended rather as a positive factor and as an element of balance to ensure solidarity among the great Powers, which bear the greatest responsibilities for the maintenance of peace. It was believed at Yalta that the rule of unanimity, judiciously applied to important decisions by the great Powers, would serve to maintain solidarity among them in order that world peace be ensured. This solidarity among the great Powers did not materialize, however, and as a result of differences among them, the veto has been transformed into a negative instrument which is frustrating all efforts of the Security Council towards peace. It has been employed indiscriminately as a means of frustrating methods of pacific settlement and preventing the admission of new Members into the Organization.

For these reasons we are in favour of the adoption of practical means which will lead to discipline in the use of the veto.

The United Nations certainly does not constitute a perfect mechanism. It contains flaws which must eventually be corrected in order to ensure greater efficiency. We must not forget, however, that no matter how perfect it may become, it will still remain a mechanism which can only be used effectively if the nations continue to strive sincerely to take advantage of all its facilities. Despite

et ceux qui sont inhérents aux imperfections de l'instrument de coopération. Si nous perdons de vue cette différence essentielle, nous courons le risque de prendre les effets pour les causes, et de nous trouver dans l'incapacité de diriger comme il convient nos efforts vers la suppression des obstacles véritables qui s'opposent à la collaboration internationale et au rétablissement de la paix dans le monde entier.

L'Organisation des Nations Unies est un instrument dont le maniement est confié à des nations souveraines qui acceptent volontairement de voir apporter certaines restrictions à leur liberté d'action en échange des avantages qu'elles espèrent retirer de la coopération internationale. En tant qu'instrument de coopération volontaire, la Charte présente incontestablement certains défauts qu'il est possible de corriger soit en procédant à sa révision, soit en adoptant certaines méthodes sur lesquelles les Etats pourront s'entendre.

La procédure de vote d'après laquelle les décisions relatives à des questions de fond doivent être prises à l'unanimité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, constitue, sans aucun doute, un obstacle sérieux à la solution pacifique des différends, et rend impossible toute action tendant à assurer la sécurité chaque fois que cette action rencontre l'opposition d'une grande Puissance ou d'un Etat appuyé par une grande Puissance.

Le privilège du veto, soit dit en passant, n'avait pas été envisagé à l'origine comme un élément négatif permettant à l'une quelconque des grandes Puissances de s'opposer aux décisions du Conseil de sécurité. Il était plutôt destiné à constituer un facteur positif et un élément d'équilibre propres à établir la solidarité entre les grandes Puissances, sur lesquelles repose la responsabilité principale du maintien de la paix. A Yalta, on croyait que la règle de l'unanimité, judicieusement appliquée par les grandes Puissances dans le cas de décisions importantes, serait de nature à maintenir la solidarité entre elles et, par là, à assurer la paix mondiale. Toutefois, cette solidarité des grandes Puissances ne s'est pas réalisée et, par suite des divergences qui existent entre elles, le privilège du veto est devenu un instrument négatif qui rend stériles tous les efforts tentés par le Conseil de sécurité pour établir la paix. On s'en est servi sans discernement comme d'un moyen de faire échouer toutes les méthodes de règlement pacifique, et même d'empêcher l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation.

Pour toutes ces raisons, nous sommes en faveur de l'adoption de mesures pratiques ayant pour but d'introduire une certaine discipline dans l'emploi du veto.

L'Organisation des Nations Unies ne constitue certainement pas un mécanisme parfait. Ses rouages ont des défauts qu'il faudra finalement corriger si l'on veut arriver à une efficacité plus grande. Cependant, il ne faut pas oublier que, quel que soit le degré de perfection que l'Organisation puisse atteindre, elle restera toujours un mécanisme qui ne pourra fonctionner efficace-

its faults, the United Nations is an admirable instrument for collaboration between peoples. But the will to use it properly is divided and action becomes impossible.

What has just been said means therefore that the veto is an effect rather than a cause. It is but the reflection of the deep antagonism which divides the world over the conception of life and civilization and even over the actual destiny of man. Until this antagonism is resolved—and this can only be through the acceptance of a formula broad enough to reconcile the two contradictory conceptions so as to reinstate confidence and collaboration—we cannot place too much trust in mere changes in the mechanism.

Among the defects of the Charter to which I have referred, one of the most obvious was the non-acceptance at San Francisco of the principle of compulsory jurisdiction by the International Court of Justice in the various types of dispute dealt with in Article 36 of the Statute. This principle satisfied the demands of universal juridical conscience; this was proved by the acceptance by many States of the optional clause. If compulsory resort to the Court had been written into the Charter, a powerful instrument would be in our hands today for the promotion of the pacific settlement of disputes. The absence of such a provision relegated the International Court of Justice to a secondary role when it should actually have become one of the most important organs of the Organization.

The Charter contains potentialities in the field of security which have not yet been explored. Article 10 authorized the Assembly to discuss any questions or any matters within the scope of the Charter or relating to the powers and functions of any organs provided for in the Charter, as well as to make recommendations on any subject, except as provided in Article 12.

The broad terms in which the powers of the Assembly are defined leave no doubt as to its competence in matters of the peaceful settlement of disputes, even regardless of the precise definitions introduced by Articles 11 and 35 which expressly establish the competence of the General Assembly to consider general principles of co-operation in the maintenance of international peace and security, and to consider specifically any situation or dispute.

It is permissible, therefore, to affirm that in matters of the peaceful settlement of disputes the General Assembly has the same powers as the Security Council: in both cases, the power to make recommendations. The supremacy of the Security Council in this matter resides only in the provisions of Article 12 prohibiting the Assembly from making recommendations on a dispute or situation

ment que si les nations s'attachent sincèrement à tirer parti de toutes les possibilités qu'il présente. En dépit de ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies est un admirable instrument de collaboration entre les peuples; mais la volonté de s'en servir comme il convient n'étant pas unanime, toute action devient impossible.

On voit donc, d'après ce que nous venons de dire, que le veto est un effet plutôt qu'une cause. Ce n'est que le reflet de l'antagonisme profond qui divise le monde sur la conception de la vie et de la civilisation, et de la destinée même de l'homme. Tant que cet antagonisme n'aura pas disparu — et cela ne saurait se produire que si l'on accepte des formules assez larges pour embrasser et rallier les deux conceptions contradictoires, de manière à rétablir la confiance et l'esprit de collaboration — nous ne pouvons faire grande confiance à de simples modifications apportées au mécanisme.

Au nombre des imperfections de la Charte, auxquelles je viens de faire allusion, l'une des plus évidentes provient du fait qu'un principe n'a pas été reconnu à San-Francisco: celui de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice à l'égard des diverses catégories de différends visés à l'Article 36 du Statut de la Cour. Or, ce principe répond aux exigences de la conscience universelle dans le domaine juridique; le fait que beaucoup d'Etats ont accepté la clause facultative en est une preuve. Si l'obligation de recourir à la Cour avait été stipulée dans la Charte, nous aurions aujourd'hui entre les mains un instrument puissant qui favoriserait le règlement pacifique des différends. L'absence d'une telle disposition a relégué la Cour internationale de Justice à un rôle secondaire, alors qu'elle aurait dû devenir l'un des organismes les plus importants de l'Organisation.

La Charte contient des ressources encore explorées dans le domaine de la sécurité. Aux termes de l'Article 10, l'Assemblée peut discuter toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs et fonctions de l'un quelconque des organes prévus dans la Charte, et formuler des recommandations sur l'un quelconque de ces sujets, sous réserve des dispositions de l'Article 12.

Les termes très larges employés pour définir les pouvoirs de l'Assemblée ne laissent subsister aucun doute quant à sa compétence à l'égard des questions relatives au règlement pacifique des différends, même si l'on ne tient pas compte des définitions précises données aux Articles 11 et 35, qui précisent formellement que l'Assemblée générale peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et examiner en particulier toute situation ou tout différend.

Il est donc possible d'affirmer que, en ce qui concerne le règlement pacifique des différends, l'Assemblée générale a les mêmes pouvoirs que le Conseil de sécurité, pouvoirs qui, dans les deux cas, consistent en — la possibilité de formuler des recommandations. La primauté du Conseil de sécurité à cet égard réside uniquement dans les dispositions de l'Article 12, qui interdisent à l'Assemblée générale

in respect of which the Council is exercising the functions attributed to it by the Charter. The power of the Assembly to bring any questions to the attention of the Security Council, and conversely the right of the Council to refer any matter to the General Assembly for recommendation, and the fact that the Member States can submit any dispute or situation to the consideration of the General Assembly, with the single exception prescribed by Article 12, demonstrates clearly that the Charter vests in the Assembly an important function in matters of security, second only to that which is attributed to the Security Council. There is every advantage, therefore, in this function of the General Assembly being exercised fully, thus completing the action of the Council.

If it is true, on the one hand, that the Assembly is precluded from entering into the plan of action reserved for the Council, it is no less true on the other hand that it represents even more than the Council the power of world public opinion, and that its recommendations carry an indubitable prestige. We must therefore mobilize this moral force which represents the will of fifty-five nations gathered together at this Assembly, with a view to making effective the aims of the Charter, of ensuring peace and security as primal conditions for the development of international collaboration.

The rules laid down for the General Assembly by the San Francisco Conference were even more judicious than those governing the Security Council. While the latter contain exaggerated concessions to the might of the great Powers, giving preponderance to power politics, those of the General Assembly represent on the whole the victory of persuasion over force. The Assembly is the essentially democratic organ of the United Nations; in its decisions the democratic rule of the majority is respected. Its action is bound to increase in importance since persuasion and not force is the only element capable of organizing the world.

We must confess, therefore, that the United Nations has not succeeded in achieving the main objective for which it was created: ensuring security and peace. The results in this field are almost nil. The international armed force, which should be the keystone of the system of security, has not yet been organized, nor has an agreement been reached between the Powers in regard to making disarmament a reality. A tragic insecurity weighs upon the world and is translated into manifold forms of fear, rendering collaboration impossible in other fields.

The treaty of mutual assistance recently concluded in Rio de Janeiro among the countries of the American continent represents the only optimistic note in the otherwise sterile effort to

rale de faire des recommandations sur un différend ou une situation à l'égard desquels le Conseil de sécurité remplit les fonctions qui lui sont attribuées par la Charte. La faculté qu'a l'Assemblée de soumettre une question quelconque à l'attention du Conseil de sécurité et, inversement, la faculté accordée au Conseil de renvoyer une question quelconque à l'Assemblée générale pour recommandation, ainsi que le droit dont jouissent les Etats Membres de soumettre tout différend ou toute situation à l'examen de l'Assemblée générale, à l'exception de l'unique réserve formulée à l'Article 12, démontrent clairement que la Charte confie à l'Assemblée une fonction importante dans le domaine de la sécurité, dépassée en importance seulement par celle qui est attribuée au Conseil de sécurité. Il y a donc tout avantage à ce que cette fonction de l'Assemblée générale soit exercée dans toute son ampleur, et que l'action du Conseil soit ainsi complétée.

S'il est vrai, d'une part, qu'il est interdit à l'Assemblée d'empiéter sur le champ d'action réservé au Conseil, il n'en est pas moins vrai, d'autre part, que l'Assemblée représente, plus encore que le Conseil, la puissance de l'opinion publique mondiale, et que ses recommandations ont une portée incontestable. Par conséquent, il faut que nous mobilisions cette force morale qui représente la volonté de cinquante-cinq nations réunies à cette Assemblée, en vue de réaliser les buts de la Charte, d'assurer la paix et la sécurité, conditions primordiales du développement de la collaboration internationale.

Les règles fixées par la Conférence de San Francisco pour l'Assemblée générale étaient encore plus judicieuses que celles qui régissent le Conseil de sécurité. Alors que dans le cas de ces dernières, on a fait à la force des grandes Puissances des concessions exagérées qui donnent la prépondérance à la politique de puissance, celles de l'Assemblée générale représentent, dans leurs grandes lignes, la victoire de la persuasion sur la force. L'Assemblée est l'organe essentiellement démocratique de l'Organisation des Nations Unies, l'organe dont les décisions respectent la règle démocratique de la majorité. Son action est destinée à prendre de plus en plus d'importance puisque la persuasion, et non la force, est le seul élément capable de présider à l'organisation du monde.

Il nous faut donc avouer que l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à atteindre le principal objectif qu'on se proposait de réaliser en la créant, à savoir d'assurer la sécurité et la paix. Les résultats dans ce domaine sont presque nuls. La force armée internationale, qui devrait être la clé de voûte de l'édifice, n'a pas encore été mise sur pied; les Puissances ne sont arrivées à aucune entente qui fasse du désarmement une réalité. Un tragique sentiment d'insécurité étroit le monde, et s'exprime par de multiples manifestations de crainte qui rendent la collaboration impossible dans d'autres domaines.

Le traité d'assistance mutuelle qui vient d'être conclu à Rio-de-Janeiro entre les pays du continent américain, est la seule note d'optimisme qui apparaisse au milieu des efforts, par ailleurs sté-

organize security. This treaty is based on the principles of the Charter which favour legitimate collective regional defence as a complement to general collective security.

However, the present crisis is not a crisis of the United Nations alone, but a world-wide crisis. It is a crisis of human conscience which finds itself divided and incapable of rising to a higher plane where its internal contradictions can be reconciled. It is also a crisis of freedom. History has shown that whenever man has succeeded in overcoming the contingencies of his former burdens, and achieving liberty, he has felt alone and lost, and his first reaction has always been one of dread of his conquest.

While progress in science and technique has opened new horizons for the freedom of man, the very vastness of the outlook instils a sense of isolation and fear into his heart. But fear is dispelled and superseded in time by man's effort to reconcile freedom with the security of the individual. In this effort lies his salvation.

The PRESIDENT: We have more speakers on our list but none of them wishes to speak this afternoon. I think the wisest procedure is to adjourn.

The General Committee will meet at 4.45 p.m.

The meeting rose at 4.20 p.m.

EIGHTY-SEVENTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall at Flushing Meadow, New York, on Saturday, 20 September 1947, at 11 a.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

14. Tribute to Mr. Fiorello La Guardia and continuation of the general debate

The PRESIDENT: It has come to our attention that Mr. Fiorello La Guardia passed away this morning. As you know, he served as Director-General of UNRRA and took an active part in the deliberations of the last Assembly.

He was a champion of democracy. He was also an example of a man of sound ideas, sincerely devoted to peace, who not only rose to a high position in his own country, but also won the appreciation of all peoples for his unselfish service. I suggest that we rise in silent tribute to his memory.

The General Assembly rose in silent tribute to the late Fiorello La Guardia.

The PRESIDENT: I call upon the representative of Poland.

Mr. MODZELEWSKI (Poland) (*translated from French*): I rise on behalf of the Polish delegation and, I believe, on behalf of all those

riles, déployés pour organiser la sécurité. Ce traité repose sur les principes de la Charte, qui autorisent des mesures de légitime défense à caractère collectif et régional comme complément aux mesures générales de sécurité collective.

Toutefois, la crise actuelle n'est pas une crise qui intéresse seulement l'Organisation des Nations Unies, elle s'étend au monde entier. C'est une crise de la conscience humaine, qui se trouve déchirée et incapable de s'élever au plan supérieur où pourraient se concilier les oppositions qui la divisent. C'est en même temps une crise de la liberté. L'histoire a établi que, chaque fois que l'homme a réussi à surmonter ses difficultés et à conquérir la liberté, il s'est senti isolé et perdu, et que son premier sentiment, en face de sa nouvelle conquête, a toujours été un sentiment de crainte.

Alors que le progrès scientifique et technique a ouvert de nouveaux horizons à la liberté de l'homme, l'immensité même de ces horizons lui inspire un sentiment d'isolement et de crainte. Mais avec le temps, cette crainte est chassée et remplacée par l'effort de l'homme pour concilier la liberté avec la sécurité de l'individu. C'est dans cet effort que réside son salut.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'autres orateurs sont inscrits, mais aucun d'eux n'a manifesté le désir de prendre la parole cet après-midi. Je crois que le plus sage est de lever la séance.

Le bureau se réunira à 16 h. 45.

La séance est levée à 16 h. 20.

QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadow, New-York, le samedi 20 septembre 1947, à 11 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

14. Hommage à M. Fiorello La Guardia et suite de la discussion générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous avons appris que M. Fiorello La Guardia est décédé ce matin. Comme vous le savez, il a exercé les fonctions de Directeur général de l'UNRRA et a pris une part active aux débats de la dernière Assemblée.

C'était un champion de la démocratie. C'était également un homme aux idées saines, sincèrement dévoué à la paix, qui non seulement avait atteint une situation élevée dans son pays mais qui s'était également attiré la reconnaissance de tous les peuples qu'il avait servis avec un si haut désintéressement. Je propose que nous nous levions pour rendre à sa mémoire un silencieux hommage.

L'assistance se lève et observe un moment de silence à la mémoire de feu Fiorello La Guardia.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. MODZELEWSKI (Pologne): Je prends la parole pour m'associer de tout mon cœur, au nom de la délégation polonaise et, je crois, au